



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### stations de montagne

Question écrite n° 65196

#### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur l'inquiétude des professionnels du ski de fond eu égard aux répercussions financières des conditions climatiques difficiles, en moyenne montagne, lors de la saison 2001. En effet, le bilan est inquiétant : le ski de fond a été véritablement sinistré et les conséquences sont catastrophiques. Ce sont des secteurs géographiques entiers qui n'ont pas vu la neige, notamment la Chartreuse, les Vosges, le Jura, le Dévoluy, les pré-Alpes... Si la loi montagne n° 85-30 du 9 janvier 1985 a donné la possibilité aux maires des communes de moyenne montagne, supports du ski nordique, de trouver, par la redevance, des ressources nouvelles au profit du développement local (développement de la montagne, aménagement du territoire, maintien des emplois au pays, professionnalisation des acteurs...), faut-il encore que les stations soient fréquentées par les vacanciers. Cette année, tel n'a pas été le cas, à cause des pluies régulièrement tombées jusqu'à 2 000 mètres. Ce sont donc 20 millions de francs qui manquent en fin de saison. Ce constat entraînera une déstabilisation grave de toute une économie locale avec, on peut le craindre, des répercussions lourdes sur les emplois. Il est temps de mettre en place des solutions pérennes pour assurer l'avenir de la moyenne montagne, notamment en repositionnant les activités nordiques dans l'offre touristique de la montagne, en poursuivant l'effort de formation et de professionnalisation des acteurs, en suivant plus méthodiquement les résultats économiques à partir de panels et en déterminant les ratios de rentabilité, en étudiant les axes de développement prioritaires et les adaptations par massif au problème de l'enneigement, ou encore en amorçant une étude de faisabilité concernant les mesures compensatoires à mettre en oeuvre pour assurer les saisons difficiles... Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, les mesures concrètes et les efforts matériels et humains qu'il compte développer afin d'éviter la perte définitive d'une partie de l'activité des moyennes montagnes vivant essentiellement du ski nordique et, d'autre part, il lui demande s'il envisage la création, largement nécessaire, d'une aide exceptionnelle sur 2001 visant à compenser en partie les pertes occasionnées par le manque d'enneigement, dont les répercussions sont graves pour l'économie locale.

#### Texte de la réponse

Les stations de moyenne montagne, et plus particulièrement les exploitants de domaines skiables, connaissent des difficultés, au terme de la saison touristique d'hiver 2000/2001, en raison d'un important déficit d'enneigement naturel. C'est pourquoi la secrétaire d'Etat au tourisme a demandé au directeur du tourisme de rappeler aux préfets des départements situés en zone de montagne les dispositions de la circulaire interministérielle du 9 janvier 1997 relative au dispositif d'intervention en faveur des collectivités et entreprises affectées par les déficits d'enneigement, qui leur donne la possibilité de prendre, à leur initiative, des mesures d'aide aux exploitants confrontés à de telles difficultés. Par ailleurs, elle a également demandé à l'association France ski de fond d'engager l'élaboration d'une stratégie nationale de relance et de repositionnement des activités liées au ski nordique, dans le cadre de la politique de développement du tourisme en moyenne montagne. Ainsi, l'association participera, avec le service d'études et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM), à la mise en place d'un panel permettant le suivi de l'activité des stations en cours de

saison. Des moyens supplémentaires lui sont attribués à cet effet dans le cadre de la convention entre l'association et le secrétariat d'Etat au tourisme. Plus globalement, la crise grave que de nombreux exploitants de domaines skiables ont connue cet hiver devrait inciter l'ensemble des acteurs des stations concernées à développer, si ce n'est déjà fait, une démarche stratégique visant à mieux adapter l'offre touristique aux attentes actuelles et prévisibles de la clientèle, et à réduire la vulnérabilité de l'économie touristique aux aléas météorologiques. A cette fin, un guide méthodologique, le « carnet de route de la montagne », vient d'être largement diffusé par l'Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT) aux comités départementaux et régionaux du tourisme. Les délégués régionaux au tourisme, si besoin avec l'assistance technique du SEATM, sont à la disposition des stations qui voudraient engager la démarche préconisée par ce guide méthodologique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65196

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** tourisme

**Ministère attributaire :** tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 août 2001, page 4632

**Réponse publiée le :** 1er octobre 2001, page 5684